

**Discours de Mme Cécile Abadie, Chef de Section à la
Délégation de l'Union européenne au Liban**

Lancement du Comité de surveillance au sein des Forces de sécurité intérieure

Projet " Action de prévention et de réhabilitation des victimes de la torture et autres mauvais traitements", financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'AJEM.

Mardi 8 février 2011 – Hôtel Habtoor (Beyrouth)

Général Matar,

Père Hady,

Mesdames et Messieurs,

- C'est un honneur pour moi d'être ici pour le lancement du comité qui, au sein des Forces de sécurité intérieure, aura pour but de surveiller toutes les situations de recours suite à des traitements inhumains ou dégradants sur des détenus.
- Ce comité exclusivement formé de membres des Forces de sécurité intérieure, a été conçu dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Association pour la justice et la miséricorde (AJEM), qui est engagée depuis longtemps dans la défense des droits des prisonniers et des détenus.
- Grâce à cette initiative, les détenus et prisonniers auront les moyens de faire valoir leurs droits, et les forces de sécurité auront à leur disposition des outils pour exercer leur métier dans le respect des droits de l'homme.
- La création de ce comité traduit la volonté, chez les Forces de sécurité intérieure, de développer une culture des droits de l'homme dans cet environnement souvent complexe et délicat qu'est la détention.

- Cet événement est aussi la preuve que la collaboration entre la société civile et les autorités en matière de droits de l'homme peut engendrer des résultats concrets.
- Vous le savez, l'Union européenne et ses États membres jouent un rôle primordial dans la lutte internationale contre la torture et les mauvais traitements et œuvrent activement à leur éradication ainsi qu'à la lutte contre l'impunité des personnes responsables de tels actes.
- Le Liban a entamé des pas importants vers la prévention et la protection de la torture en ratifiant en 2000 la Convention contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi que son Protocole facultatif en 2008.
- Mais la route est longue en la matière et des efforts supplémentaires sont nécessaires. En particulier, pour se conformer aux instruments internationaux dont il est signataire, le Liban doit mettre en place un mécanisme de prévention national pour visiter et contrôler les lieux de détention et soumettre les rapports attendus au Comité contre la torture de Nations Unies.
- Pour leur part, le Ministère de l'Intérieur et les Forces de sécurité intérieure ont déployé des efforts remarquables pour renforcer la protection des droits de l'homme, comme en témoignent la création d'une unité des droits de l'homme au sein des FSI et le lancement de ce comité. Nous espérons pouvoir constater rapidement les résultats concrets de ses travaux.

- Je voudrais conclure en adressant mes remerciements et mes encouragements à tous les partenaires de ce projet : les Forces de sécurité intérieure qui ont une mission difficile mais démontrent à travers ce projet leur intention de la remplir dans le respect des droits de l'homme; mais aussi le centre de l'Association pour la justice et la miséricorde, le père Hady et son équipe – pour leur professionnalisme et leur dévouement.
- Je vous remercie.